

1 demande par manifestation, à remplir et transmettre au plus tard 1 mois avant la manifestation à
Mr Rachid Abouyaala, Responsable des locations et gestion des salles (Bureau en Mairie) :

▶ rabouyaala@chatillon-sur-chalaronne.org

▶ 06 70 88 55 83

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Je soussigné(e) Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Qualité :

Structure (entreprise, association, école,...) :

Adresse :

Tél. fixe : Mobile :

Mail :

NATURE DE LA MANIFESTATION

Sollicite une autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons de : 1^{er} groupe* 3^{ème} groupe*

Date(s) : du / / / à heures au / / / à heures

Circonstance(s) / événement(s) :

* Classification des boissons : article L.3321-1 du Code de la Santé publique.

1^{er} groupe : boissons sans alcool (eaux minérales ou gazeifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1.2°, limonade, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat).

3^{ème} groupe : boissons fermentées non distillées et vins doux naturels (vin, bière, cidre, poiré, hydromel) et vins doux naturels, crème de cassis, jus de fruits ou de légumes comportant jusqu'à 3° d'alcool, vin de liqueurs, apéritif à base de vin, liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises comprenant moins de 18° d'alcool.

ARRÊTÉ DU MAIRE N°

Cadre réservé à l'administration

Je soussigné M^r Patrick Mathias, Maire de Châtillon-sur-Chalaronne

autorise M^r / M^{me} :

à ouvrir un débit temporaire de boissons de groupe à

du / / / à heures au / / / à heures

à l'occasion de :

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne, le / / /

Le Maire